

BESOIN D'AIDE

Par **Profil supprimé** Posté le 20/03/2016 à 11h48

Bonjour, je suis consommateur de cannabis depuis mon adolescence, j'ai commencé à l'âge de 12 ans pour oublier des certaine choses vécu durant mon enfance.... J'ai maintenant 26 ans et je viens de me faire arrêter pour la troisième fois, les deux premières fois pour conduite et consommation de stupéfiants ce qui m'a valu la première fois une suspension de permis de 6 mois et un stage de sensibilisation aux drogues et la deuxième fois une annulation du permis avec un suivi de sevrage de 18 mois (qui n'a servi à rien). Il y a deux jour je me suis fait arrêter pour possession de cannabis à coter d'un point de vente...

J'aurai voulu savoir si éventuellement vous sauriez se que je risque pénalement ? Et j'aimerais vraiment arrêter de fumer mais j'aimerais me faire aidé par ce que le soir quand je rentre du travail, je suis seul et mais démon de l'enfance remonte et afin de ne pas faire de conneries, bas je replonge.... Et j'en ai marre je voudrais m'en sortir mais je ne sais pas où aller? Que faire?...

2 RÉPONSES

Moderateur - 31/03/2016 à 15h07

Bonjour Skar,

Peut-être avez-vous eu des nouvelles quant aux suites données par votre interpellation ? Il serait intéressant que vous puissiez nous en dire plus à ce sujet. Ici le contexte est différent des deux premières interpellations puisque vous n'étiez pas au volant. C'est déjà cela. Cependant la justice vous a donné par deux fois déjà une chance. Constatant que cela n'a pas servi à grand chose et puisque c'est la 3e fois il est fort possible que le traitement pénal choisi et la sanction prononcée soient plus sévères. Pour possession ou acquisition de cannabis vous risquez en théorie jusqu'à 10 ans de prison et une grosse amende. Après tout dépend de ce que vous avez aussi dit aux policier, au procureur si vous l'avez rencontré et de ce que vous direz aussi aux juges si vous passez devant une juridiction de jugement. Il y a plusieurs devenirs judiciaires possibles à une affaire comme la vôtre. Le contexte est aussi important pour le déterminer. Il nous est difficile d'en dire plus.

Quant au fait d'arrêter de fumer vous pouvez être aidé par un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa). Vous trouverez les Csapa le plus proche de chez vous dans notre rubrique "Adresses utiles" :

<http://www.drogues-info-service.fr/Adresses-utiles>

Les professionnels du Csapa feront un premier bilan de votre consommation, de vos envies et des freins et facteurs favorables à votre arrêt. Ensuite ils vous aideront à organiser cet arrêt et seront disponibles pour que vous parliez de ce qui vous a traumatisé si vous le souhaitez bien entendu. Il est en tout cas important, dans votre cas, que vous puissiez évacuer autrement que par le joint les séquelles de ce que vous avez vécu auparavant.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 02/04/2016 à 15h56

J'ai étai convoquer par l'officier de police judiciaire qui m'a proposé une reconnaissance de culpabilité que j'ai accepté, celle ci devrait divisé ma peine par deux. Réponse le 9 septembre....

J'ai également pris contact avec un organisme, l'Adissa et je dois voire un psychologue prochaine qui j'espère pourra m'aider à gérer mon passé je vous tiendrai informé de l'évolution de cette démarche qui je l'espère resoluta mon problème. En tous cas je vous remercie de votre aide et de vos renseignements .

Cordialement.
